

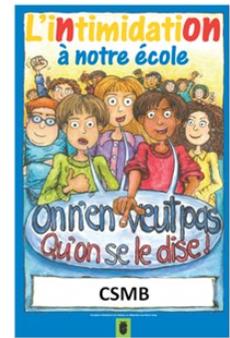
# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

ÉCOLE LÉVIS-SAUVÉ



## Lévis-Sauvé

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement le (2015-05-25). Un dépliant qui résume ce plan de lutte a été envoyé aux parents (l'an dernier) et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet au [www3.csmb.qc.ca/ecoles/levis-sauve/](http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/levis-sauve/).



Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Passation du SÉVI (portrait de l'école en ce qui concerne la violence et l'intimidation)
- Révision du code de vie
- Semaine de prévention de l'intimidation
- Dépliant du protocole d'intimidation transmis aux parents Programme les jeunes leaders sur la cour de récréation
- Pièce de théâtre pour les élèves du 3e cycle ainsi que leurs parents ( Une boule de papier dans la gorge)
- Animation du programme Gang de choix ( élèves de 6e année)
- Animation du programme L'intimidation, on n'en veut pas qu'on se le dise! (4e année)
- Animation de la danse des brutes (3e année)
- Programme Vers le pacifique (préscolaire)

Actions à prévoir pour 2015-2016 :

- Diffusion du code de vie
- Semaine de prévention de l'intimidation
- Programme les jeunes leaders sur la cour de récréation
- Programme vers le pacifique ( préscolaire au 2e cycle)
- Réinvestissement de la trousse intervention 100% (équipe-école)
- Activités de prévention de l'intimidation pour le 2e et 3e cycle
- Animation du programme Gang de choix

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

Date

